

SYNDICAT SUD-RAIL PARIS EST

Comptes Annuels

Exercice clos le 31 décembre 2017

SOMMAIRE DU RAPPORT

LE BILAN AU 31 DECEMBRE 2017	2
LE COMPTE DE RÉSULTAT	3
ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS	4
Présentation des comptes	5
Règles et Méthodes Comptables	5
Changement de méthode de présentation	6
Tableau de détermination des ressources annuelles	6
Fait générateur retenu des cotisations	6
Contribution volontaire en nature	6

LE BILAN AU 31 DECEMBRE 2017

ACTIF	2017			2016	PASSIF	2017	2016
	Brut	Amort/prov	Net	Net			
Actif immobilisé							
- Actif incorporel			0		- Fonds syndicaux sans droit reprise	170 501	188 541
- Actif corporel			0	26 330	- Réserves	0	0
- Actif financier	49		49	49	- Report à nouveau	0	0
					- Résultat de l'exercice	-43 917	-32 975
Total (I)	49	0	49	26 379	Total (I)	126 584	155 566
Actif circulant							
- Stocks			0	0	Provisions (II)	0	0
- Avances, acptes versés			0	0			
- Créances clients			0	0	Dettes		
- Autres			0	0	- Emprunts et dettes assimilées	0	0
					- Avances et acomptes reçus	0	0
Valeurs mobilières placement			0	0	- Dettes fournisseurs, cpts rattachés		2 646
Disponibilités	126 535		126 535	131 833	- Dettes fiscales et sociales	0	0
Caisse			0	0	- Autres dettes	0	0
Total (II)	126 535	0	126 535	131 833	Total (III)	0	2 646
Charges constatées d'avance (III)			0	0	Produits constatés d'avance (IV)	0	0
TOTAL GENERAL (I+II+III)	126 584	0	126 584	158 212	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV)	126 584	158 212

LE COMPTE DE RÉSULTAT

CHARGES	2017	2016	PRODUITS	2017	2016
Charges d'exploitation			Produits d'exploitation		
Achats	0	0	Cotisations	78 748	68 120
Variations de stocks achats	0	0	Subventions	0	0
Achats d'approvisionnement	5 308	8 859	Autres produits	19 274	50 885
Variations de stocks approvisionnement	0	0	Transfert de charges	0	0
Autres charges externes	50 904	63 593	Reprises des amortissements, provisions	0	0
Impôts, taxes et versements assimilés	0	0			
Salaires et traitements	0	0	Total (I)	98 021	119 005
Charges sociales	0	0	Produits financiers (II)	12	89
Dotations aux amort. et aux prov.	41 264	14 935	Produits exceptionnels (III)	3 275	0
Autres charges	46 749	64 682			
Total (I)	144 225	152 069	Total des produits (I+II+III)	101 308	119 094
Charges financières (II)	0	0			
Charges exceptionnelles (III)	1 000	0			
Total des charges (I+II+III)	145 225	152 069			
Solde créditeur : Excédent	0	0	Solde créditeur : Déficit	43 917	32 975
TOTAL GENERAL	145 225	152 069	TOTAL GENERAL	145 225	152 069

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

SOMMAIRE

Renseignements	Ordre de Présentation	Objet du renseignement	Informations		
			Produites	N/S	N/A
D'ordre général	1-2	- Modes et méthodes d'évaluation	x		
	3-4	- Changement de méthode	x		
	5	- Informations complémentaires	x		
Concernant uniquement des rubriques du bilan actif	6	- Mouvements de l'actif immobilisé			x
	7-8	- Méthodes de calcul des amortissements et des provisions			x
	12	- Charges constatées d'avances			x
	10	- Produits à recevoir sur créances			x
Concernant uniquement des rubriques du bilan passif	13	- Produits constatés d'avance			x
	11	- Charges à payer sur dettes			x
	15	- Suivi des fonds dédiés			x
	16	- Variation des fonds associatifs			x
Concernant des rubriques du bilan Actif et Passif	9	- Echéances des créances et des dettes			x
Concernant uniquement des rubriques de charges et autres	14	- Effectifs			x
	18	- Etat des subventions			x
	17	- Contribution volontaire en nature	x		

N/S – Non Significatif

N/A – Non applicable

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 décembre 2017, dont le total est de **126 584 €** et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dont le total est de **145 225 €** et dégageant un déficit de **43 917 €**

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017.

Présentation des comptes

Les documents dénommés états financiers comprennent :

- le bilan,
- le compte de résultat
- l'annexe.

Ces documents forment un tout et sont certifiés en tant que tels.

Leur présentation est faite de manière comparative ; en face des comptes de l'exercice, sont donnés en rappel les comptes de l'exercice précédent.

Règles et Méthodes Comptables

(Décret n°83-1020 du 29-11-1983, articles 7.21.24 début 24-1.24-2. et 24-3)

Les comptes annuels ont été établis et présentés conformément aux dispositions des règlements 99-01 et 99-03 du CRC relatifs aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et au plan comptable général de ces dernières et CRC n°2009-10 du 3 décembre 2009 afférent aux règles comptables des organisations syndicales.

Convention de principe

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments est la méthode des coûts historiques.

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Amortissements et immobilisations

Les amortissements pour dépréciation sont calculés selon la méthode linéaire et suivant la durée de vie prévue des biens.

- | | |
|--|------------|
| - Logiciels, licences et autres : | 1 à 3 ans |
| - Installations générales et agencements : | 5 à 10 ans |
| - Matériel de bureau & informatique : | 1 à 5 ans |
| - Mobilier : | 5 à 10 ans |

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Changement de méthode de présentation

Aucun changement de méthode de présentation n'a été opéré au cours de l'exercice.

Tableau de détermination des ressources annuelles

Conformément au décret n°2009-1665 du 28 décembre 2009 relatif à l'établissement, à la certification et à la publicité des comptes des syndicats professionnels de salariés ou d'employeurs et de leurs unions et des associations de salariés ou d'employeurs mentionnés à l'article L.2135-1 du code du travail.

Le détail des ressources est le suivant :

Ressources de l'année	2017
Cotisations reçues	78 748
- reversements de cotisations	48 054
Subventions reçues	19 274
Autres produits d'exploitation	0
Produits financiers perçus	12
Total ressources	49 979

Fait générateur retenu des cotisations

Conformément au CRC n°2009-10 du 3 décembre 2009 afférent aux règles comptables des organisations syndicales et au regard des modalités de recouvrement des cotisations des adhérents, le syndicat a retenu comme fait générateur l'encaissement des cotisations reversées au cours de l'exercice N.

Contribution volontaire en nature

Conformément au règlement du CRC n°2009-10 du 3 décembre 2009, le Syndicat a engagé une démarche d'évaluation des contributions en nature, moyens humains et matériels, dont elle bénéficie pour son fonctionnement au quotidien qui se traduit par :

- Un local (y compris fluides) mis à disposition par la SNCF, conformément aux statuts des conventions collectives entre la SNCF et son personnel RH0001 article 11
- L'équivalent d'un temps plein détaché par la SNCF, conformément au RH 0090